



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mutuelles et pharmaciens expérimentent la détection de la BPCO

Le 28 mars 2014, la Mutualité Française - en partenariat avec les trois syndicats représentatifs des pharmaciens libéraux (FSPF, USPO et UNPF) et l'Union nationale des pharmacies mutualistes - a lancé une expérimentation de la détection de la Bronchopneumopathie Chronique Obstructive (BPCO) dans les pharmacies de trois régions. Cette maladie d'évolution largement silencieuse est aujourd'hui sous-repérée, deux tiers des malades ignorant souffrir de cette pathologie*. Pourtant une détection précoce permet d'éviter les complications.

Vous **fumez ?** Vous **toussez ?**
Vous êtes **essoufflé ?**

Et si c'était une BPCO ?
Broncho-Pneumopathie Chronique Obstructive

DéTECTONS-LA AU PLUS TÔT !
Parlez-en à votre pharmacien*

En savoir + www.priorites.santemutualiste.fr

Nos partenaires:

Avec le soutien de:

Cette action entre dans le cadre de la réflexion sur le parcours de soins et l'évolution des professionnels de santé, initiée par la loi Hôpital Patient Santé Territoire et poursuivie avec la stratégie nationale de santé.

Parce que les pharmaciens constituent un des maillons essentiels de la chaîne des soins de premier recours, la détection sera pratiquée par un pharmacien partenaire, formé, sur rendez-vous dans un espace de confidentialité. Elle sera réalisée grâce à un spiromètre électronique de poche dans lequel le patient sera appelé à souffler pendant 6 secondes consécutives.

Huit mutuelles de la Mutualité Française (Apréva mutuelle, Eovi Mcd mutuelle, Harmonie Mutuelle, UNEO, Mutuelle de France plus, Radiance Groupe Humanis, Mutuelle SMH, Mutuelle d'entreprises Schneider Electric) proposent à leurs adhérents de 40 à 70 ans habitant dans certains territoires du Nord-Pas de Calais, de la Bretagne et de la région Rhône Alpes de bénéficier d'une détection de la BPCO, après avoir reçu un questionnaire leur permettant d'évaluer leur risque.

Les patients dont le résultat de la détection est positif sont invités par le pharmacien à se rendre chez leur médecin traitant qui aura été, après consentement du patient, informé du résultat du test. Les 3300 médecins généralistes et pneumologues des territoires concernés ont été informés de la démarche de la Mutualité Française.

Le modèle organisationnel et la pertinence sanitaire et médico-économique de cette expérimentation seront évalués par un comité scientifique composé d'un représentant des patients, d'un médecin, d'un pharmacien et d'un économiste et les résultats rendus disponibles à l'automne 2014. Cette expérimentation illustre la volonté des partenaires, mutuelles et pharmaciens, de développer des solutions novatrices pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prise en charge des patients en France.

Contact presse :

Christelle Cros - Tél : 01 40 43 63 26 – christelle.cros@mutualite.fr

**La BPCO est une maladie pulmonaire qui se caractérise par l'apparition progressive d'une insuffisance respiratoire chronique, c'est-à-dire une obstruction permanente et progressive des voies aériennes. Dans 80% des cas, elle est liée au tabagisme. Aujourd'hui en France, ce sont 3,5 millions de personnes qui sont touchées par cette maladie et 16 000 personnes en meurent chaque année. La BPCO touche entre 5 et 10% des plus de 45 ans. Selon les estimations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la BPCO sera la 3e cause de mortalité en 2020.*

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc.

Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé. La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr.

À propos de l'Union Nationale des Pharmacies Mutualistes (UNPM)

L'Union Nationale des Pharmacies Mutualistes (UNPM) regroupe l'ensemble des organismes (mutuelles et unions de mutuelles) adhérant à la FNMF, gestionnaires de 55 pharmacies mutualistes qui relèvent de la section D du Conseil de l'Ordre des Pharmacies.

L'UNPM agit, en lien avec la FNMF, pour la défense des intérêts de ses officines. Elle met en œuvre la politique du médicament de la Mutualité Française et en est un secteur témoin. Au plan opérationnel, elle accompagne les pharmacies mutualistes dans leurs activités transversales, notamment la démarche Qualité, le Développement Professionnel Continu, ... ainsi que dans le domaine de l'innovation. Enfin elle contribue à la prévention et à la promotion de la santé au travers d'actions déployées nationalement (détection du diabète, ...).

A propos de la FSPF

Organisation syndicale nationale majoritaire, la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) a pour mission de défendre, promouvoir et conduire les pharmaciens d'officine vers le changement, dans l'intérêt commun de ses adhérents et des patients. La FSPF rassemble 91 syndicats départementaux, en métropole et outre-mer, dont elle soutient, coordonne et renforce les actions. Elle détient 20 unions régionales de professionnels de santé sur 26.

Favorable à une diversification de l'offre de service pharmaceutique associée à un nouveau mode de rémunération de l'acte de dispensation, la FSPF démontre sa capacité à innover et sa proactivité dans le cadre d'un exercice officiel indépendant et de proximité.

Contact presse :

Christelle Cros - Tél : 01 40 43 63 26 – christelle.cros@mutualite.fr

A propos de l'USPO

L'Union des syndicats de pharmaciens d'officine, syndicat représentatif depuis 2005, a été créée en 2001 pour défendre l'évolution de l'exercice officinal, priorisant le métier et les nouvelles missions des pharmaciens d'officine dans un contexte économique contraint et une diminution de l'offre médicale de proximité.

L'USPO a été précurseur des relations avec les complémentaires santé pour développer de nouveaux modes d'intervention dans les domaines de la médication officinale, de la prévention, du dépistage....

A propos de l'UNPF

Syndicat national représentatif de la pharmacie d'officine, l'UNPF défend les intérêts des entrepreneurs de la pharmacie française et accompagne la profession en profonde mutation.

L'UNPF œuvre depuis de nombreuses années pour la défense des intérêts professionnels des pharmaciens d'officine et conduit une politique prospective reconnue et respectée par nos interlocuteurs.

Contact presse :

Christelle Cros - Tél : 01 40 43 63 26 – christelle.cros@mutualite.fr